

Augmentation de capital annoncée

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « SNMVT - MONOPRIX »

Siège social : 1, Rue Larbi Zarrouk, Megrine Riadh, Tunis

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis «SNMVT–MONOPRIX» porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 2012 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 5.547.048 dinars pour le porter de 27.735.240 dinars à 33.282.288 dinars et ce, par l'incorporation de réserves.

Cette augmentation de capital est réalisée par l'émission de 2.773.524 actions nouvelles gratuites de nominal 2 dinars chacune. Ces actions seront attribuées aux détenteurs des 13.867.620 actions anciennes composant le capital social actuel à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes, et ce, à partir du 04 juin 2012.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les 2.773.524 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1er janvier 2012.

Admission et cotation en Bourse :

Les actions anciennes de la SNMVT–MONOPRIX seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du 04 juin 2012.

Les actions nouvelles gratuites seront admises et négociables en Bourse à partir du 04 juin 2012 sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du 04 juin 2012.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution (code ISIN TN 0001000132) seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du 04 juin 2012.